



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

éducation
nationale

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
des écoles publiques

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Lille, le 13 octobre 2016

Objet : prévention et lutte contre la radicalisation

PJ : schéma de signalement des situations de radicalisation
livret « repérer la radicalisation »
guide interministériel de prévention de la radicalisation

Cabinet

Pôle violence - harcèlement

Dossier suivi par :
Claude Mignot

Téléphone
03 20 62 33 00

Courriel
dsden59.pole-violence@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Dans le cadre du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, les ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur demandent de signaler toute suspicion de radicalisation concernant un élève ou un adulte (personnel de l'établissement, intervenant, parent) :

- auprès du numéro vert national d'assistance et de prévention de la radicalisation :
(0 800 005 696)

ou

- sur le site internet : **www.stop-djihadisme.gouv.fr**.

Pour les situations repérées dans le département du Nord, celles-ci sont à faire remonter sur la boîte fonctionnelle de la Préfecture du Nord spécialement dédiée :

pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr.

Vous veillerez à adresser une copie de ces situations aux autorités académiques : à la DSDEN du Nord à l'adresse suivante : **dsden59.pole-violence@ac-lille.fr** ainsi qu'au cabinet du Recteur à : **ce.recteur@ac-lille.fr**

Conformément au courrier électronique adressé par le cabinet du Recteur le 6 septembre dernier concernant la remontée dématérialisée de faits et incidents graves en milieu scolaire, vous déclarerez simultanément ces situations dans l'application « faits établissements ».

La question du repérage de ces situations est essentielle et doit faire l'objet d'une nécessaire vigilance de l'ensemble des personnels.

A cet effet, différents outils (en annexe) sont mis à votre disposition :

- le livret pour aider à « repérer la radicalisation », outil de prévention de la radicalisation des jeunes, caractérise le phénomène de radicalisation et propose à la vigilance des personnels un certain nombre de signes repérables.

- le guide interministériel de prévention de la radicalisation doit faciliter les signalements de situation de radicalisation au numéro vert et renforcer la mise en œuvre de la



2/2

prévention de la radicalisation à travers notamment des mesures d'accompagnement et des actions de prévention primaire.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de cette politique de prévention et de lutte contre la radicalisation et sais pouvoir compter sur votre vigilance.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Nord

Guy CHARLOT